



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

DECISION MUNICIPALE N° 2024/091/A.J.

*Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux*

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 150 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour la délivrance d'une sommation interpellative en date du 02.07.2024 - Facture n° O8009 du 3 juillet 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, Huissiers de Justice Associés, 2, Rue Ferdinand Pelloutier BP 4 - 5156, 83093 TOULON, sur le compte 0000333062Y, Banque 40031, Guichet 00001, Clé 25, la somme de 150 € TTC (CENT CINQUANTE EUROS), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **29 JUIL. 2024**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **30 JUIL. 2024**

PUBLIE LE **30 JUIL. 2024**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Paiement de la somme de 150 euros TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour la délivrance d'une sommation interpellative en date du 02.07.2024 - Facture n. O8009 du 3 juillet 2024.

Date de transmission de l'acte : 30/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/07/2024

Numéro de l'acte : DEC-2024-091-AJ (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240730-DEC-2024-091-AJ-AR

Date de décision : 30/07/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers